

GEMINI Sammelstiftung
c/o Avadis Vorsorge AG
Zollstrasse 42
Postfach
8031 Zürich

GEMINI Sammelstiftung
c/o Avadis Vorsorge AG
Zollstrasse 42
Postfach
8031 Zürich

Revendication de prestations en cas de décès

Données sur la personne décédée

Caisse de prévoyance

Entreprise

Caisse Caisse de pension Cadre/caisse complémentaire

Personne assurée

Nom

Prénom

Numéro AVS

Numéro d'assuré

Sexe

Date de naissance

Etat civil

Adresse

NPA et lieu

Nous vous prions de bien vouloir cocher toutes les situations qui s'appliquent et de joindre les documents mentionnés.

Les termes utilisés sont appliqués indistinctement aux personnes de sexe féminin et de sexe masculin. Les termes tels que «conjoint», «marié», «divorcé» sont aussi appliqués aux partenaires, par analogie.

- Documents devant être obligatoirement remis lors de tout décès**
 - Acte de décès officiel délivré par l'office de l'état civil du lieu du décès
 - Certificat relatif à l'état de famille enregistré ou certificat de famille/certificat individuel d'état civil délivrés par l'office de l'état civil du lieu d'origine
- La personne décédée laisse des enfants de moins de 18 ans**
(moins de 25 ans s'ils sont en formation ou invalides)
 - Décision AVS/communication relative à la ou les rentes d'orphelin délivrées par la caisse de compensation AVS
 - Joindre toute confirmation de formation éventuelle (entre 18 et 25 ans) délivrée par l'établissement de formation

Veuillez consulter la page suivante

- La personne décédée laisse un conjoint divorcé ayant droit à une pension alimentaire** (jugement de divorce avec obligation d'entretien, autres conditions cf. règlement cadre, chiffre 27)
 - Jugement de divorce passé en force avec droit à une pension/copie
 - Décision AVS/communication relative à la rente de conjoint divorcé, délivrées par la caisse de compensation AVS
- La personne décédée était mariée au moment du décès**
 - Décision AVS/communication relative à la rente de conjoint délivrées par la caisse de compensation AVS
- La personne décédée n'était pas mariée au moment du décès**
 - Liste officielle de tous les héritiers (attestation d'hérédité) délivrée par le greffe municipal du dernier domicile de la personne décédée
- La personne décédée laisse un partenaire** (aux conditions décrites au chiffre 26 du règlement cadre et dans le plan de prévoyance)
 - Document prouvant l'existence d'un partenariat (p. ex. confirmation du contrôle des habitants)
 - Copie de la **communication remise sur la rente de partenaire** (si prévue par le plan de prévoyance)
 - Copie de la **déclaration remise sur la répartition du capital décès**
- La personne décédée laisse d'autres ayants droit**
Les documents requis diffèrent, suivant la situation:
 - p. ex. contrat d'assistance
 - Autres
- Des droits ont été ou sont revendiqués pour la personne décédée auprès d'assurances sociales étrangères:**
 - Oui
 - Non

Demandeur ou personne fondée de procuration

Nom	
Prénom	
Numéro AVS	756. Sexe
Date de naissance	Etat civil
Adresse	
NPA, lieu, pays	
Téléphone	E-mail
Lien de parenté avec la personne décédée	

Lieu, date

Signature du demandeur